

Modalités de règlement des redevances

SPANC
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

**DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Téléphone : 05-53-28-19-03

Email : spanc@comcomdv.fr

Site Internet : www.domme-villefranche-du-perigord.fr

Adresse postale : Communauté de Communes

Domme - Villefranche-du-Périgord

SPANC, 21, rue Grand Rue

24250 Saint Martial-de-Nabirat

Trois possibilités pour régler le titre exécutoire reçu

Règlement par Carte Bleue via internet (À PRIVILÉGIER)

Pour une meilleure rapidité de traitement, nous conseillons de favoriser le paiement **en CB sur internet via le site www.payfip.gouv.fr**, en renseignant l'identifiant de la collectivité, la référence et la somme due (ces éléments se trouvent en bas à droite du titre exécutoire).

À la fin de cette opération de paiement en ligne, vous recevrez une **attestation de paiement à transmettre au SPANC par mail : spanc@comcomdv.fr**

Règlement sur place au Service de Gestion Comptable (SGC)

Vous avez la possibilité de régler en espèces ou par chèque en vous rendant directement au Trésor Public (Service de gestion comptable) de SARLAT : 26, Avenue de Selves – 24205 SARLAT-LA-CANEDA, joignable au 05 53 31 59 00.

Nous vous rappelons qu'il faut impérativement vous munir du titre exécutoire. **Le reçu de paiement sera à transmettre au SPANC par mail.**

Règlement par chèque, par voie postale

Pour ce mode de règlement, veuillez libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public et l'envoyer au Service de gestion comptable de Sarlat : 26, Avenue de Selves – 24205 SARLAT-LA-CANEDA (05 53 31 59 00), accompagné du papillon détachable situé sur le titre.

Le compte-rendu de contrôle ne sera transmis au demandeur qu'après vérification du paiement de la redevance